

BULLETIN DE L'AAQ
vol.4, no.1, janvier 1998
Thème: Autochtones et pédagogie
(première partie)

ÉDITORIAL
ENTRE L'ÉCOLE RACISTE ET L'ÉCOLE BIEN PENSANTE
Rémi Savard

L'école est loin de détenir la responsabilité exclusive de l'image qu'on se fait des Autochtones dans nos sociétés. Lorsqu'elle en parle, elle ne fait généralement que plus ou moins transmettre ce qui flotte depuis longtemps partout à la fois et nulle part en particulier dans l'imaginaire social ambiant (TV, radio, journaux, cinéma, publicité, caricature, etc.). Mais dans la mesure où sa fonction est intimement liée à la reproduction sociale, elle ne peut éviter de s'interroger sur la pertinence des images qu'elle véhicule.

En novembre 1990, quelques mois après la crise d'Oka, Gabriel avait presque quatre ans. Il me confiait un jour d'un air grave que trois choses l'effrayaient : d'abord ceux qui sonnaient à la porte pour avoir des friandises le soir de l'Halloween, puis les sorcières et enfin les Indiens. Je lui fis remarquer qu'il ne m'avait jamais semblé avoir peur de tel ou tel ami de la Côte-Nord ou de l'Abitibi venu nous rendre visite à Montréal. Il eut l'air de penser que je ne l'avais pas bien compris; ceux que je venais de mentionner n'avaient rien à voir avec les Indiens dont il me parlait. Il n'y avait vu que des enfants, des femmes et des hommes. Et pourtant!

D'où provenait la menace indienne que ressentait Gabriel? Outre son milieu familial, il fréquentait la garderie et écoutait attentivement les *bonhommes* à la télévision. Peut-être avait-il saisi, sans trop s'en rendre compte, des bribes de commentaires sur les événements de l'été 1990. Mais est-ce vraiment nécessaire d'aller jusque-là?

Je me suis alors souvenu de ce qu'on m'avait un jour raconté au sujet d'un Innu de Natashquan. Enfant, il fréquentait l'école dirigée par des religieuses au village de Gilles Vignault situé à quelques quatre kilomètres de chez lui. Ce devait être dans les années cinquante. En fin d'après-midi, il regagnait la *réserve* au pas de course, craignant de se faire attaquer par des *sauvages*.

Les *sauvages* qui faisaient ainsi courir l'enfant innu de 1950 venaient sans doute du même pays imaginaire que les Indiens dont Gabriel me parlait en 1990.

François a eu huit ans en juillet 1997. En décembre de la même année, il passa une semaine avec moi et son frère Gabriel dans la communauté innue de Maliotenam près de Sept-Îles. Nous habitons une des maisons unifamiliales de la rue Pien. Un jour je le surpris à photographier le réfrigérateur puis la cuisinière électrique avec le souci de professionnalisme d'un acheteur de meubles usagés. Comme je m'en étonnais, il me fournit l'explication suivante: "À l'école, les gens pensent que les Indiens vivent dans des tentes. Je veux leur montrer que ce n'est pas vrai." Pourtant je suis convaincu que ni ses amis ni ses éducateurs ne lui ont jamais présenté autre chose qu'une image très positive de *nos amis amérindiens* ou *autochtones*. Une image d'Épinal? Le tipi, le canot d'écorce, la spiritualité? Le monument représentant une famille indienne en tenue d'époque devant l'entrée principale de l'édifice du Parlement à Québec, qui avait toujours été nommée *La porte du Sauvage* avant d'être récemment rebaptisée *La porte de la famille amérindienne*.

Un Indien du Yukon m'a raconté que c'est durant les années soixante, sur un campus californien, qu'il avait réellement pris conscience de son identité ethnique. De quelle façon? Un individu couvert de colliers multicolores et de plumes décoratives lui avait un jour déclaré: "I want to be you". C'est que l'indien imaginaire n'a pas toujours le visage du guerrier sanguinaire. Il emprunte à l'occasion celui du bon sauvage d'autant moins dangereux qu'il est refoulé hors de notre temps et de nos espaces familiers, c'est-à-dire de nos réalités dites contemporaines. Ainsi vu de loin, il nous apparaît généralement sympathique.

Dans toutes les sociétés américaines issues d'entreprises coloniales, à quelle que latitude que ce soit, il semble qu'on éprouve encore beaucoup de difficulté à percevoir les Autochtones autrement que sous l'un ou l'autre de ces visages pourtant antinomiques. Ce qui revient à dire que nous n'arrivons pas facilement à imaginer que de tels peuples peuvent partager avec les nôtres un même espace et un même temps. Selon le contexte, c'est l'un ou l'autre de ces masques qu'on agite devant l'opinion publique. Il arrive même assez souvent que les deux s'affrontent dans une tragi-comédie mettant au prise des promoteurs de grands projets et des porte-parole de mouvements de protection de la nature; l'Autochtone obstacle à la modernité ou gardien de l'équilibre écologique. Pour ce qui est l'Autochtone réel, ni ange ni démon, il tarde toujours à paraître à l'écran de notre imaginaire.

Au Québec, le phénomène prend depuis quelques décennies une coloration particulière et une ampleur inédite en raison du projet politique porté par la classe actuellement au pouvoir. L'option souverainiste ne constitue cependant pas comme telle un obstacle à l'établissement d'un nouveau type de rapport avec ces peuples, pas plus d'ailleurs que sa seule mise au rancart ne suffirait à garantir l'émergence du renouvellement proposé par la récente *Commission royale sur les peuples autochtones*. Et les problèmes que rencontrent ces derniers ne sont pas pires au Québec qu'ailleurs. On aurait cependant tort de s'accrocher à une telle excuse pour masquer le manque d'imagination politique qui, en cette matière, frappe tout autant les tenants de la souveraineté québécoise que ceux du statu quo fédéral. Sur ce plan, il est bien difficile de discerner une société distincte parmi les descendants des diverses vagues d'immigration européenne ou autres arrivées au Canada depuis le début du XVII^e siècle. Mais ce que peu de souverainistes québécois semblent avoir compris, c'est qu'en cette matière, ils ont le fardeau de la preuve puisque qu'ils sont les seuls à proposer une modification du statu quo. Pour la nouvelle entité politique dont ils rêvent, il leur faut envisager déjà des institutions qui tiennent compte des aspirations légitimes des divers peuples autochtones vivant à l'intérieur des frontières actuelles du Québec. Agir autrement serait tout simplement se tirer dans le pied. Nous sommes cependant loin du compte. En effet le gouvernement du Parti québécois finançait encore récemment des recherches historiques et juridiques visant à démontrer que tous les Autochtones, habitant actuellement au Québec, y sont arrivés après que des épidémies eurent éliminé ceux qui avaient accueilli les premiers Européens dans la vallée du Saint-Laurent.

Comment l'école, dans son sens le plus large, pourrait-elle parvenir à modifier le cours des choses de façon significative? Son message en ces matières ne se modifiera sans doute pas avant que les réalités autochtones ne nous aient rejoints et que nous y ayons finalement été contraints. C'est-à-dire avant d'avoir pris conscience qu'il y va d'abord de notre intérêt de rompre avec l'Autochtone irréel de nos imaginaires postcoloniaux. Mais quand cela se produira, les réajustements nécessaires seront sûrement facilités par les multiples efforts pédagogiques actuellement déployés par plusieurs enseignants et enseignantes (incluant ceux et celles des niveaux collégial et universitaire). Par ailleurs les recherches en histoire, en droit, en criminologie, en démographie, en anthropologie, etc. des dernières décennies ont déjà commencé à porter fruit. Une nouvelle doctrine juridique en a pris acte et est consacrée par de plus en plus d'arrêts judiciaires. Les peuples autochtones sont d'ores et déjà devenus des acteurs politiques incontournables. Le discours de l'école n'a plus le choix de n'en pas tenir compte.

Rémi Savard
Anthropologue, Université de Montréal
décembre 1997

OPINION
L'ABC de la crise d'Oka
Pierre Trudel

Comment expliquer la crise d'Oka? À mon avis, il faut commencer par présenter cette crise comme ayant été une insurrection. J'expliquerai les motifs de cette insurrection et je résumerai les grandes lignes des conclusions de l'enquête du coroner sur la mort du caporal Lemay, puis je rappellerai l'issue de la crise.

Les préjugés font en sorte que les étudiants ont tendance à défendre leur société lorsqu'on leur demande d'expliquer la crise d'Oka. Ainsi, ils attribuent une importance démesurée aux gestes posés par des "radicaux" ou des "criminels", ou encore affirmeront pour nuire au Québec que les Autochtones étaient manipulés par des fédéralistes. Certains insisteront sur le fait que, mystérieusement, les Guerriers n'étaient pas amérindiens ou qu'ils étaient des Autochtones venus d'ailleurs. La majorité de la population n'a retenu que les images de soldats et de Guerriers et ne connaît pas l'issue de la crise, ni les conclusions des enquêtes et des procès qui ont suivi ces événements tant médiatisés.

La rébellion des "patriotes" mohawks

Une vaste majorité de la population mohawk de Kanesatake s'opposait au projet de développement de la municipalité d'Oka, ainsi qu'une importante partie des citoyens d'Oka. Le niveau de mobilisation parmi les Autochtones variait mais tous étaient conscients qu'il s'agissait d'un autre épisode d'une longue dépossession territoriale. Des traditionalistes ont initié un mouvement de désobéissance civile qui se voulait neutre, compte tenu des diverses tendances politiques à Kanesatake. Ce mouvement visait à bloquer les travaux de développement sur les terres litigieuses. Les négociations étaient dans une impasse et des Mohawks ont demandé l'intervention d'un groupe paramilitaire, la Société des Guerriers qui, devant l'imminence d'une intervention de la Sûreté du Québec, installa une infrastructure défensive de type militaire. En désaccord, d'autres Mohawks quittèrent les barricades à ce moment-là, c'est-à-dire quelques jours avant le déclenchement de l'insurrection. Après l'échange de

coups de feu et la mort d'un policier, devant l'imminence d'une seconde intervention de la police, il a été clairement établi qu'une partie importante de la population "civile" de Kanesatake appuyait alors ceux qui avaient employé des armes contre la police. À l'enquête du coroner, ces guerriers ont affirmé qu'ils avaient répliqué au tir de la police, la police affirma le contraire. Avec des fusils de chasse, des citoyens mohawks peu impliqués dans le mouvement de désobéissance civile, et moins conscientisés politiquement, se sont donc retrouvés armés sur des barricades. Expérimentée, la Société des Guerriers avait bloqué le pont Mercier avant la tentative par la Sûreté du Québec d'enlever les barricades dans le parc municipal d'Oka et avait bloqué l'accès au territoire de Kahnawake, en appui aux Mohawks qui manifestaient sur les barricades à Kanesatake. Des événements semblables se produisirent à Akwesasne. Comme on le verra, cette situation contribua indirectement à déclencher la crise d'Oka.

Après quelques heures de discussion avec les représentants de la Société des Guerriers, le chef du conseil de bande de Kahnawake, Joe Norton, appuya le mouvement d'opposition armée, consacrant ainsi le caractère insurrectionnel de ces événements. Les enquêtes menées, à la fois par la Chambre des Communes, soit celle du Comité permanent des affaires indiennes, et celle mise sur pied par le Québec, soit l'enquête du coroner Gilbert, attestent de cet appui de la population mohawk aux insurgés. Un politologue mohawk précisa que cet appui était général pendant environ un mois; vers la fin de la crise, de plus en plus de Mohawks retirèrent leur confiance à la Société des Guerriers, ainsi qu'aux autres insurgés.

Les motifs de cette insurrection

Pendant la crise, divers représentants politiques mohawks et ceux des gouvernements canadien et québécois arrivèrent à s'entendre sur 13 des 15 points faisant l'objet des négociations. Ces négociations visaient à trouver une issue à l'insurrection. Des accusations criminelles contre des insurgés et la reconnaissance de la souveraineté mohawk furent les deux questions non résolues qui empêchèrent un dénouement négocié de la crise. Au-delà des revendications des plus nationalistes, le motif premier de cette insurrection est étroitement lié à l'agrandissement d'un golf et au projet de développement de condominiums. Quelques heures après la mort du caporal Lemay, et dans le but évident de brouiller la compréhension de ces événements, des membres du conseil municipal d'Oka, en conférence de presse, et sous les applaudissements du public présent, affirmèrent ceci : "Accepteriez-vous que l'on négocie 75% du territoire du Québec, accepteriez-vous que l'on négocie votre terrain?" Qu'en est-il au juste de ce litige territorial.

Récemment, la Cour suprême a reconnu des traités pré-confédération, ce que refusait de faire jusqu'à tout récemment le gouvernement fédéral. Il en est de même pour ce qui est des revendications territoriales; le gouvernement fédéral refusait de négocier des questions territoriales qui dataient d'avant la Confédération de 1867. C'est la raison pour laquelle, à deux reprises, les Mohawks se sont vus refuser le droit de participer à une négociation territoriale, telle qu'offert depuis les années 1970 par le Bureau des revendications globales et particulières d'Ottawa. Puisque ce qui restait de l'ancienne seigneurie du Long Sault fut transformé en territoire mohawk à Kahnawake, et que ce ne fut pas le cas pour la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes, le gouvernement fédéral reconnut à Oka l'existence d'une injustice historique. La politique du gouvernement consista alors à corriger, sur vingt ans, cette injustice quant à l'absence de réserve à Oka, tout en respectant cependant le droit de propriété des citoyens canadiens. Le projet de réunification des terres consistait à acheter des propriétés privées, ou municipales, et d'en faire des terres mohawks et les citoyens acceptaient volontairement de les vendre. La réunification des terres commença au début des années 1980. Un parc municipal sur lequel se trouve une majestueuse pinède, ainsi qu'un vaste terrain privé sur lequel se trouve un boisé, étaient revendiqués par les Mohawks. Ceux-ci souhaitaient que le gouvernement fédéral les acquiert dans le cadre de la réunification des terres. Constatant sûrement l'imminence de cette éventualité, et désirant au contraire bénéficier du développement de ces terres publiques et privées, la municipalité mit sur pied un projet de condominium de luxe et d'agrandissement d'un golf. La subdivision en lots d'un vaste territoire privé qui n'était pas zoné agricole, situé à 45 minutes de Montréal, garantissait des profits considérables aux propriétaires de ces terres et devenait une source de revenus importante pour la municipalité. Sans parler de la hausse de l'évaluation foncière dont allaient bénéficier les citoyens d'Oka qui résidaient à proximité du projet de développement. La municipalité s'empressa de projeter ce développement avant que n'intervienne le gouvernement fédéral. Le temps pressait. Si le projet s'était réalisé, les Mohawks auraient vu ces terres publiques, dans le cas du parc municipal, devenir privées, et des terres privées, non développées - ce qui est rare dans la région -, devenir un golf, encore là, privé. Ajoutons également que le projet, tel que formulé, enclavait le petit cimetière mohawk dans le projet de développement, empêchant toute possibilité d'agrandissement.

Ainsi, le problème ne consistait pas en une revendication absurde sur 75% du territoire du Québec, tel que l'affirmait cyniquement des membres du conseil municipal d'Oka en conférence de presse quelques heures après la mort du

caporal Lemay. Une séquence du film *Kanesatake* de l'ONF a immortalisé cette scène qui montre comment on a tenté d'occulter les motifs de l'Insurrection.

Les responsables de la crise d'Oka

Après avoir entendu une série de témoins, le comité permanent des affaires indiennes de la Chambre des Communes conclut que les torts se trouvaient des deux côtés et que tous devaient travailler à ce que cette situation ne se reproduise pas. Il ne faut plus que des Canadiens croient que l'emploi d'armes à feu est le seul moyen qui existe pour que justice soit faite, affirmèrent les membres du Comité.

Du côté de l'enquête du coroner Gilbert, la plus longue dans l'histoire du Québec, les responsabilités de la crise sont partagées entre le gouvernement fédéral, la Sûreté du Québec et les Mohawks. Rappelons que la crise a coûté directement la vie d'un homme, plus de 300\$ millions, et a provoqué une grave détérioration des rapports entre Québécois et Autochtones. Le coroner a longuement et patiemment questionné certains membres de la Société des Guerriers afin de comprendre ce qui les a menés à croire qu'ils avaient épuisé tous les moyens pour s'opposer au développement et pourquoi, selon eux, il était justifié d'employer des armes à feu. Il n'a pas vraiment obtenu de réponse, sauf l'affirmation selon laquelle la nation mohawk devait se défendre et avait le droit de faire la guerre. Le coroner critiqua cette perspective militariste en soulignant qu'elle contredisait l'un des symboles importants des traditionalistes, soit "l'arbre de la paix". C'est du côté du gouvernement fédéral et de la Sûreté du Québec que se dirigeront ses plus fortes critiques. Le gouvernement fédéral est identifié comme étant responsable de la crise, car il n'a pas agi et a laissé la population de la région d'Oka aux prises avec ce problème qu'elle ne pouvait résoudre. Le coroner a démontré que divers intervenants autochtones et québécois ont avisé le gouvernement de l'imminence d'un conflit armé. Le gouvernement n'a rien fait comme s'il voulait, selon le coroner, que ce problème politique se résolve par une intervention de la police. La Sûreté du Québec est l'acteur social qui a agi et qui a déclenché l'insurrection. Elle n'a pas respecté ses propres règles de conduite. Il a été démontré clairement que des coups de feu ont été tirés quelques heures avant l'intervention de la police visant à démanteler les barricades. La Sûreté du Québec le savait et a tenté de cacher ce fait d'une importance capitale. En voici la raison. Lorsque des gens sont armés, la police doit se conduire ainsi : encercler les gens armés, évacuer la population et négocier. Or, les policiers ont attaqué une barricade sachant qu'il y avait des hommes armés et sachant que des femmes et des enfants se trouvaient au centre, entre eux et les insurgés! Selon le coroner, c'est parce que la Sûreté du Québec manquait de troupe pour aller ouvrir le pont Mercier, car

beaucoup d'agents étaient en vacance, que l'on improvisa et que l'on ordonna d'attaquer les barricades à Oka afin d'être en mesure ensuite de diriger les policiers à Kahnawake. On connaît la suite!

L'issue de la crise

L'agrandissement du golf ne s'est jamais réalisé, ni le projet de condominium. Des documents déposés à l'enquête du coroner indiquent que le maire d'Oka, un peu avant l'intervention de la police, était disposé à abandonner l'agrandissement du golf mais insistait toujours sur le projet de développement domiciliaire. Aujourd'hui plus de 250 propriétés ont été achetées par le gouvernement fédéral, ce qui a grandement accéléré le projet de réunification des terres. Le petit cimetière d'Oka a été agrandi unilatéralement par les autorités politiques de Kanesatake et a finalement été vendu par la municipalité au gouvernement fédéral qui le rendra aux Mohawks lorsque sera déterminé le statut juridique des terres mohawks à Kanesatake. L'assise territoriale reste à être délimitée au moyen de négociations qui se poursuivent présentement; il en est de même pour ce qui est de la forme d'autonomie gouvernementale. Pendant la crise, le gouvernement fédéral a déclaré qu'il acceptait désormais de discuter des revendications territoriales qui dataient d'avant la Confédération. Il annonça également qu'il allait accélérer le traitement des revendications globales et particulières des Autochtones du Canada.

Le Québec tenta de rendre coupable une partie des insurgés. Il fit un test avec un procès inculpant 50 Autochtones qui avaient déposé les armes au terme de la crise. Le jury n'a pas retenu la culpabilité aux chefs d'accusation suivants : participation à une émeute, port d'armes dans un dessein dangereux et assaut sur des soldats. Les insurgés n'ont jamais nié avoir porté des armes, leur avocat a soutenu qu'ils étaient en légitime défense. Quelques insurgés ont été reconnus coupables lors d'autres procès concernant d'autres événements, plus relativement ceux relatifs à des assauts sur des Mohawks responsables de la sécurité des habitations pendant l'insurrection. Le Québec abandonna l'espoir de rendre coupables les insurgés - ils ont été probablement quelques centaines - après le procès des 50 Autochtones qui se trouvaient à la fin de la crise dans le centre de désintoxication. Il abandonna la pratique d'intervention policière massive et brutale en territoire autochtone, comme l'avait recommandé la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec bien avant l'insurrection d'Oka. Les traditionalistes qui s'opposaient à l'emploi d'armes à feu dans les conflits politiques et territoriaux ont souvent affirmé que c'est ce type d'intervention qui a littéralement favorisé le développement de la Société des Guerriers, et ce en leur donnant une certaine légitimité aux yeux de la population mohawk.

À Kahnawake, le chef Joe Norton est toujours en place et par son alliance stratégique avec la Société des Guerriers, il a en quelque sorte réussi à neutraliser ce mouvement politique qui, avant la crise, constituait une forte opposition politique. Il semble aujourd'hui avoir l'appui d'une bonne partie de la population, ce qui n'aurait certainement pas été le cas s'il avait aidé les gouvernements à réprimer les insurgés. À Oka, le nouveau chef, James Gabriel, plus conciliant avec le gouvernement du Québec, a réussi à instaurer des Peace Keepers dont l'absence en 1990, selon le coroner Gilbert, n'a pas favorisé la résolution pacifique du conflit. Ce nouveau chef semble avoir réussi à isoler politiquement une partie des insurgés qui, après avoir été des héros nationaux, se sont transformés, après la crise, en bourreaux des droits et libertés.

Pierre Trudel

Anthropologue, professeur au cégep du Vieux-Montréal